

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Direction des Services Techniques
Service Gestion de la Route

ARRETE n° AR-SGR 2025-05-22-a

Règlementant temporairement la circulation et le stationnement sur les routes départementales

=====

LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU le code du sport ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 22 octobre 1963 modifiée ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié ;

VU l'arrêté en cours portant délégation de signature accordée à Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques ainsi qu'aux responsables de la Direction des Services Techniques ;

VU la demande formulée par l'Association La Sapaudia Auvergne, organisatrice de l'épreuve cycliste La Sap'Auvergne 2025 ;

CONSIDERANT QUE le bon déroulement de cette manifestation nécessite de régler temporairement la circulation sur certaines sections de routes départementales ;

A R R E T E

Article 1 - La circulation de tous les véhicules (hors services de secours, forces de l'ordre et organisateurs), est interdite sur les sections de routes départementales listées ci-dessous dans l'ordre d'avancement de la course, pour leurs tronçons hors agglomération, du **jeudi 19 juin 2025 à partir de 8h00, jusqu'au vendredi 20 juin 2025 à 18h00**. Sur l'itinéraire de l'épreuve, la fermeture à la circulation sera ajustée sous la forme d'une interdiction localisée encadrant la progression de la course, d'une durée de **10 à 40 minutes**, et mise en œuvre par les motocyclistes-signaleurs mandatés par l'organisateur et habilités par Monsieur le Préfet de la Haute-Loire.

RD	PR Début	Localisation début	PR Fin	Localisation fin
103	12+932	28 m avant le PR 13	14+157	le carrefour avec D183
183	PR Début	le carrefour avec D18	0+432	le carrefour avec D103
18	23+309	61 m avant le carrefour avec D183	23+370	le carrefour avec D183
500	38+285	285 m après le PR 38	38+503	le carrefour avec D103
103	3+886	le carrefour avec D155	14+693	le carrefour avec 43D0500
155	PR Début	le carrefour avec D103	3+403	le carrefour avec 07D151A
73	PR Début	le PR PR Début	2+739	le carrefour avec Isolé
7	48+881	le carrefour avec D73	50+410	le carrefour avec 07D26
26	54+373	le carrefour avec 43D0500	55+600	le carrefour avec D7
500	57+127	le carrefour avec 07D26	71+107	le carrefour avec D36
36	18+65	le carrefour avec 43D0500	23+643	183 m après le carrefour avec D631
631	PR Début	le carrefour avec D535	10+42	le carrefour avec D36
535	16+144	le carrefour avec 43D0500	19+509	le carrefour avec D631

RD	PR Début	Localisation début	PR Fin	Localisation fin
500	81+217	11 m avant le carrefour avec D535	82+583	le carrefour avec D535
535	14+263	le carrefour avec D27	16+143	le carrefour avec 43D0500
27	PR Début	le PR PR Début	0+74	42 m après le carrefour avec D38
27	0+957	621 m après le carrefour avec D49	12+434	le carrefour avec D276
276	PR Début	le PR PR Début	3+951	46 m avant le PR 4
33	0+749	306 m avant le PR 1	2+745	255 m avant le PR 3
31	14+234	le carrefour avec D621	15+539	539 m après le PR 15
621	2+851	141 m avant le PR 3	5+1002	le carrefour avec D31
589	46+205	205 m après le PR 46	46+307	68 m avant le carrefour avec D272
481	PR Début	le carrefour avec D48	4+927	84 m avant le PR 5
48	7+552	le carrefour avec D481	16+249	le carrefour avec D30
30	5+570	le carrefour avec D48	19+10	le carrefour avec D585
585	31+262	le carrefour avec D590	36+805	le carrefour avec D30
585	PR Début	le PR PR Début	30+930	le carrefour avec D590
4	43+99	99 m après le PR 43	43+203	le carrefour avec D585
912	2+1	le carrefour avec D585	5+329	329 m après le PR 5
588	18+980	44 m avant le PR 19	18+1016	8 m avant le PR 19
912	6+930	le carrefour avec D19	7+265	265 m après le PR 7
19	PR Début	le PR PR Début	16+593	le carrefour avec D912
909	0+319	le carrefour avec D654	8+811	le carrefour avec D19
654	PR Début	le carrefour avec D909	0+166	166 m après le PR 0
5	2+660	le carrefour avec D909	6+832	le carrefour avec D17,D14
17	0+439	le carrefour avec D14,D5	1+328	le carrefour avec D5
5	6+832	le carrefour avec D17,D14	11+5	le carrefour avec D16
16	4+933	le carrefour avec D5	15+788	le carrefour avec D588
588	19+778	233 m avant le PR 20	21+838	le carrefour avec D16
20	21+579	le carrefour avec D588	33+827	le carrefour avec D56
56	9+0	le carrefour avec D4	13+4	le carrefour avec D20
4	10+258	le carrefour avec D22	30+163	le carrefour avec D56
22	8+304	le carrefour avec D133	8+746	le carrefour avec D4
133	0+973	le carrefour avec D13	8+176	le carrefour avec D22
13	28+648	le carrefour avec D133	34+851	le carrefour avec D906
22	PR Début	le PR PR Début	0+359	359 m après le PR 0
906	39+599	le carrefour avec D135	44+909	le carrefour avec D22
135	7+17	le carrefour avec D211	7+212	le carrefour avec D906
211	3+324	le carrefour avec D13	14+173	le carrefour avec D135
13	13+237	le carrefour avec D906	18+947	le carrefour avec D211
906	22+886	94 m avant le PR 23	23+952	le carrefour avec D13
13	4+450	450 m après le PR 4	12+358	358 m après le PR 12
138	PR Début	le PR PR Début	1+116	116 m après le PR 1
902	PR Début	le carrefour avec D13,DC2	4+584	le carrefour avec D138
103	69+628	le carrefour avec D7	81+882	le PR 82
7	PR Début	le carrefour avec D103	20+589	le carrefour avec D103,D42
103	34+251	251 m après le PR 34	34+734	le carrefour avec D42,D7
152	16+783	226 m avant le PR 17	17+540	le carrefour avec D7
7	21+0	le carrefour avec D103,D988	21+125	le carrefour avec D152

RD	PR Début	Localisation début	PR Fin	Localisation fin
988	PR Début	le PR PR Début	2+164	le carrefour avec D103,D7
105	0+521	le carrefour avec D988	4+933	le carrefour avec D43
43	16+516	le carrefour avec D432	19+194	le carrefour avec D105
65	16+736	261 m avant le PR 17	19+140	140 m après le PR 19
105	12+210	210 m après le PR 12	17+287	le carrefour avec D501
501	15+454	le carrefour avec D61,D105	15+889	le carrefour avec D105
61	PR Début	le carrefour avec D501,D105	6+11	le carrefour avec D44
236	0+0	le carrefour avec D23	0+460	le carrefour avec D61
23	16+153	le carrefour avec D44	16+320	43 m après le carrefour avec D236
44	44+735	82 m avant le PR 45	45+368	le carrefour avec D23
44	45+369	le carrefour avec D61	46+566	le carrefour avec D501
501	8+514	le carrefour avec D181	10+330	le carrefour avec D44
181	1+916	le carrefour avec D44	3+321	le carrefour avec D501
44	47+0	le carrefour avec D181	59+319	le carrefour avec D105
105	27+912	le carrefour avec D18	29+938	le carrefour avec D44
18	23+309	61 m avant le carrefour avec D183	35+635	le carrefour avec D105
500	38+285	285 m après le PR 38	38+503	le carrefour avec D103
103	14+157	le carrefour avec D183	14+693	le carrefour avec 43D0500
183	0+359	73 m avant le carrefour avec D103	0+432	le carrefour avec D103

Le parcours listés ci-dessus est présenté sur une carte interactive accessible par internet sur le lien suivant : <https://geo.hauteloire.fr/aws/app/0b3d77b3-8aeb-11ef-b0a2-655903bd342e/index.html?dummy=1744645448969>

Article 2 - Le balisage de l'itinéraire de la course et la signalisation relative aux consignes de sécurité, notamment au niveau des passages dangereux, sont à la charge et de la responsabilité de l'organisateur.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché dans les communes listées ci-dessous, accueillant le parcours de l'épreuve : Aubazat, Auzon, Azérat, Bains, Beaulieu, Beaumont, Bellevue-la-Montagne, Bessamorel, Blanzac, Blassac, Bournoncle-Saint-Pierre, Brioude, Cayres, Ceaux-d'Allègre, Chadrac, Chadron, Chambezou, Chanteuges, Chaspinhac, Collat, Domeyrat, Dunières, Espaly-Saint-Marcel, Fay-sur-Lignon, Félines, Fontannes, Freycenet-la-Tour, Frugerès-les-Mines, Frugières-le-Pin, Grazac, Josat, La Chapelle-Bertin, Lamothe, Langeac, Lapte, Lavaudieu, Lavoûte-Chilhac, Lavoûte-sur-Loire, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mas-de-Tence, Le Monastier-sur-Gazeille, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Lempdes-sur-Allagnon, Léotoing, Les Etables, Les Vastres, Lissac, Lorlanges, Mazerat-Aurouze, Mazeyrat-d'Allier, Mézères, Monlet, Montfaucon-en-Velay, Moudeyres, Paulhac, Paulhaguet, Polignac, Raucoules, Rosières, Saint-Arcons-d'Allier, Saint-Bérain, Saint-Bonnet-le-Froid, Saint-Cirgues, Sainte-Florine, Sainte-Marguerite, Saint-Front, Saint-Géron, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Julien-du-Pinet, Saint-Julien-Molhesabate, Saint-Pal-de-Senouire, Saint-Paulien, Sembadel, Séneujols, Siaugues-Sainte-Marie, Solognac-sur-Loire, Tence, Vergezac, Vergongheon, Vieille-Brioude, Villeneuve-d'Allier et Yssingeaux.

Il sera publié sur le site internet du Département de la Haute-Loire.

En agglomération, les restrictions en matière de circulation et de stationnement seront prescrites par arrêtés municipaux.

Article 4 - Le Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques du Département, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Loire, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté est exécutoire et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet du Département :

- soit par courrier au : **6 cours sablon CS 90 129 - 63 033 Clermont Ferrand**
- soit par l'application Télérecours citoyens accessible sur : www.telerecours.fr

Le Puy-en-Velay, le **26 MAI 2025**

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques,



Grégory ROCHETTE

Destinataires (cocher les cases) :

- Préfecture : pref-coordination-routiere@haute-loire.gouv.fr / pref-bre@haute-loire.gouv.fr
- Gendarmerie nationale : corg.ggd43@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Direction Départementale de la Sécurité Publique (zone police nationale) : ddsp43@interieur.gouv.fr
- Région pour transports de voyageurs : astreinteregion@auvergnerhonealpes.fr , transports43@auvergnerhonealpes.fr
- Communauté d'agglomération du Puy en Velay pour transports urbains : scolaire.agglo@lepuyenvelay.fr
- Département pour transport d'enfants en situation de handicap: tesh.mda@hauteloire.fr
- Département : sgr@hauteloire.fr , *Pôle de Craponne*, *Pôle de Monistrol*, *Pôle de Bioude-Langeac*, *Pôle du Puy en Velay*
- Mairies concernées par la fermeture du parcours.
- CODIS
- Autres destinataires (bénéficiaires) :
 - Organismes : contact@lasapaudia-auvergne.fr